

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation Continue et Terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.

Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal dans les matières soumises à travaux dirigés, le poids de l'épreuve est de 100% de la note finale.

ET : Evaluation Terminale

CC : Contrôle Continu

Conditions de validation de l'année de Master :

- Validation de tous les BCC : **moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat "ADMIS "**

Toute note inférieure à 7 vous ajourne au bloc et donc à l'année

Le redoublement n'est pas de droit il se fera sur autorisation du jury au moment de la délibération annuelle

«Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon [compte Sésame \(adresse mail uvsq.fr\) via Gestion de mon compte ENT UVSQ](mailto:uvsq.fr) [adresse mail unique](#) contact pour toute communication administrative à l'université UVSQ) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique [consultables sur le site Examens et règlements - UVSQ](#)

Fait à, Le

Signature